

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE BERMONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au projet d'institution d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Église Saint Laurent

Par arrêté n°2023/07 en date du 24 avril 2023, une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bermont et sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'Église Saint Laurent, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 15 mai 2023 à 13h30 au vendredi 16 juin 2023 à 18h00**.

Au terme de la procédure, le projet de révision du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal. Le conseil municipal donnera son accord sur le projet de PDA par délibération, un arrêté du Préfet de Région permettra ensuite la création du PDA.

Par décision du Tribunal administratif de Besançon, est désigné commissaire enquêteur M. Xavier DELPLANQUE ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Les dossiers d'enquête seront consultables pendant la durée de l'enquête :

- Sous format papier à la mairie de Bermont, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi : de 13h30 à 17h30

Mardi : de 17h00 à 18h00

Vendredi : de 16h00 à 18h00

- Sous format dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4631>; ou depuis un ordinateur mis à disposition du public en mairie.

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du dossier de PLU, comprenant les six pièces suivantes : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), un règlement, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), des annexes, des annexes informatives ;
- des autres pièces exigées par l'article R.123-8 du code de l'environnement, notamment les avis des personnes publiques associées ;
- du projet d'institution d'un périmètre délimité des abords (PDA) composé d'un dossier de présentation et une proposition de nouveau périmètre.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Bermont aux jours et horaires suivants :

lundi 15 mai 2023 de 14h00 à 17h00

mardi 30 mai de 9h00 à 12h00

vendredi 16 juin de 14h00 à 17h00

Le public pourra formuler pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4631>
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de Bermont aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur Xavier DELPLANQUE, Commissaire-enquêteur à la Mairie de Bermont – 10 Grande Rue – 90 400 BERMONT, qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4631@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public seront tenues à sa disposition en mairie de Bermont et consultables sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4631>, pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bermont, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet de la mairie de Bermont à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Monsieur Pascal GROSJEAN, Maire de Bermont, responsable des projets, se tient (sur rendez-vous) à la disposition du public pour lui apporter toute précision. Un rendez-vous peut être pris par téléphone au 03.84.56.00.21 ou par mail à l'adresse : mairie@bermont.fr